

L'ÉCHO DU SÉNAT

L'action de Corinne Bouchoux

N° 5 - Septembre 2014

EDITO :

Les dernières élections municipales ont provoqué un renouvellement profond de nos responsables. Que tous les nouveaux Maires et leurs équipes soient salués pour leur rôle crucial dans la vie quotidienne de nos concitoyens.

Le rôle d'une parlementaire est de relayer leurs attentes, craintes, initiatives ou idées, de voter des lois (on en vote trop, mal appliquées...) et surtout de contrôler l'action de l'exécutif. Falait-il revoir le « mille-feuille » territorial, certainement, même si le tempo (brusque) et les modalités nous ont surpris. Renforcer les intercommunalités et le rôle structurant de la région, en prenant mieux en compte les attentes des citoyens, reste un défi que la Haute Assemblée n'a pas su relever. Puisse la nouvelle mandature le permettre avec un travail au fond qui ne ressemble pas à un Monopoly.

La carte actuelle de 13 régions peut encore évoluer et le vrai sujet sera le partage des responsabilités et compétences entre les différents acteurs.

Cette rénovation ne peut avoir comme seule visée de réaliser des « économies » (toute fusion a un coût...) mais doit donner une vision et un espoir à chaque territoire. Il faut également, et c'est l'essentiel, que les citoyens soient gagnants, surtout ceux qui se sentent ou sont éloignés des agglomérations. Sinon, cette réforme sera vaine. ■



© Anita Noutreau

Corinne Bouchoux
Sénatrice de Maine et Loire

L'EAU, UN ENJEU POUR NOTRE DÉPARTEMENT ?

L'eau est un bien universel qu'il convient de protéger en tant que ressource limitée. N'oublions pas que la consommation d'un golf de 18 trous équivaut à la consommation annuelle d'une ville de 10 000 habitants ! Outre la question de la quantité, la question de la qualité de l'eau se pose. La pollution des nappes phréatiques est une vraie menace pour l'environnement, mais aussi pour notre santé. L'utilisation excessive de certains désherbants et de certains pesticides est une menace.

Aujourd'hui, nombre de captages sont fermés, ce qui rend le Maine et Loire de plus en plus dépendant de la Loire. Il y a là un vrai problème en cas d'incident grave. Pour faire face à ce risque, il convient de protéger les petits bassins versants qui alimentent les captages pour permettre la diversification. Il ne faut pas oublier qu'on ne peut gérer l'eau sans gérer les sols qui vont avec !

La gestion de l'eau consiste à planifier, développer, distribuer et gérer l'utilisation des ressources en eau. L'eau peut être gérée en régie publique ou peut être déléguée via un prestataire privé. C'est



la Communauté d'Agglomération qui gère l'eau à Angers, alors qu'à Cholet, cette compétence a été déléguée à une entreprise privée.

Aujourd'hui, la gestion publique de l'eau par les collectivités est la formule la plus adaptée aux demandes des citoyens qui souhaitent une gestion plus écologique, plus économique, et surtout plus transparente. ■

RETOUR SUR LES CONCLUSIONS DE LA MISSION SPORT PROFESSIONNEL ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le sport représente 5 % environ du budget des communes. Toutefois, 70 % de son financement est assuré par les collectivités territoriales. Quel équilibre entre le sport spectacle, le sport de haut niveau et le sport pour toutes et tous ? Quelle équité entre les diverses disciplines sportives ? Comment favoriser la transparence dans les critères d'attribution des subventions ? Le rapport de la mission commune d'information répond en partie à ces questions. Corinne Bouchoux salue plus particulièrement la proposition visant à cibler une collectivité de référence, probablement l'intercommunalité, pour le

financement du sport professionnel. C'est un bon moyen pour clarifier, simplifier et rendre le financement plus transparent. Extrêmement défavorable aux partenariats public-privé, la sénatrice soutient la proposition tendant à proscrire leur recours. Ces contrats sont à long terme trop coûteux et les collectivités sont responsables in fine de l'équilibre financier du projet. Enfin, pour Corinne Bouchoux, il convient de réfléchir à des structures plus petites et, de ce fait, plus écologiques et mieux adaptées aux besoins des usagers sans oublier les amateurs. ■

CHIFFRES CLÉS

8 et 10

Ces annexes au règlement de l'UNEDIC (l'assurance chômage) fixent des règles spécifiques pour les « intermittents ». Elles concernent les techniciens et les ouvriers des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel, de la radio, de la diffusion et du spectacle et les artistes du spectacle engagés sous contrat à durée déterminée.

1978

Année où le Parlement reconnaît à toute personne le droit d'obtenir communication des documents de l'administration. En rupture avec la culture administrative française, cette loi (Cada) ouvre ainsi aux citoyens la possibilité d'analyser et de comprendre les décisions publiques et de les contester avec plus d'arguments.

1 mois

Délai qu'à l'administration pour communiquer à compter de la demande de documents. Le silence gardé par l'administration, au-delà, vaut décision de refus et ouvre droit à l'introduction d'un recours gracieux ou à la saisine de la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada). Tout refus exprès doit être motivé.

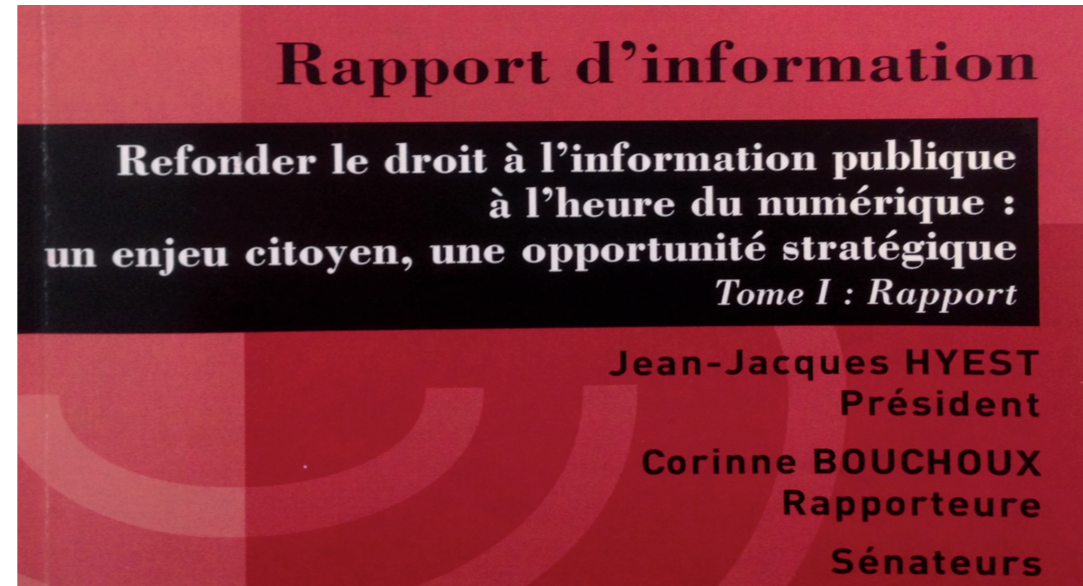
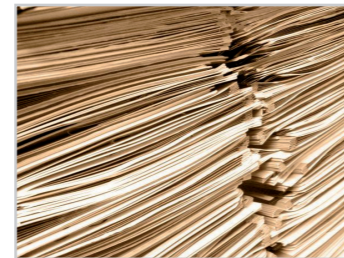
5 000

Nombre moyen d'avis rendus par la Cada par an. Même si l'absence de statistiques ne permet pas de mesurer le volume des demandes, la stabilité du nombre des avis de la Cada, alors que le contexte juridique est largement clarifié, montre toutefois que les administrations tardent à procéder à la communication, quand elles n'en réduisent pas à l'excès la portée, voire opposent une inertie persistante.

24 recommandations pour la transparence administrative à l'ère du numérique

Durant six mois, Corinne Bouchoux a été rapporteure de la mission commune d'information, créée à l'initiative du groupe écologiste. Intitulé « Refonder le droit à l'information publique à l'heure du numérique : un enjeu citoyen, une opportunité stratégique », le rapport identifie les attentes en matière de transparence administrative aujourd'hui en France.

L'objectif de la mission est d'adapter au contexte actuel dominé par le numérique la loi du 17 juillet 1978, qui ouvre à toute personne le droit d'obtenir communication des documents de l'administration (loi Cada), sauf informations personnelles ou protégées au nom de la sécurité publique ou du secret industriel. « Cette loi marquait une rupture avec la tradition du secret en posant un principe de liberté de communication. Mais 35 ans plus tard, les avancées en matière de transparence administrative sont en deçà des enjeux et des attentes de la société civile », constate Corinne Bouchoux. Le droit a connu une évolution importante avec la transposition de la directive européenne du 17 novembre 2003. Il ne s'agit plus désormais pour l'Etat, les ministères et les collectivités territoriales de mettre à disposition des documents mais également de favoriser la diffusion et la réutilisation des informations publiques (y compris sous la forme de données numériques) contenues dans ces documents. Avec la généralisation du numérique, on passe d'une quête de documents à la possibilité d'une offre immense de métadonnées à traiter. Certains services se montrent « peu diligents » et il existe « des lacunes dans l'accès à l'information », regrette Corinne Bouchoux. Il est très difficile, par exemple, d'établir une liste des entreprises



qui polluent le plus, car les données en matière d'environnement sont publiées usine par usine, ce qui donne des chiffres quasiment illisibles. Impossible aussi de connaître via l'agence de santé l'évolution des prescriptions du Médiateur avant 2010.

Auditionné par la mission, Rémi Noyon, journaliste à Rue 89, explique par exemple la difficulté à exploiter les données relatives aux cadeaux faits aux médecins par les fabricants de médicaments, pourtant publiques, mais non compilables ni exploitables.

Mathilde Mathieu, journaliste à Média-part, décrit également le parcours du combattant pour obtenir le contenu des échanges entre la Commission des comptes de campagne et les trésoriers de Nicolas Sarkozy et de Jean-Marie Le Pen, au sujet des comptes de la présidentielle de 2007. « Nous nous sommes adressés à la Cada, qui nous a donné un avis favorable. La Commission a néanmoins maintenu son refus. Nous avons donc saisi le tribunal administratif. À part de grands médias nationaux, qui peut payer des frais d'avocats et suivre une procédure longue ? », s'interroge la journaliste lors des auditions.

Rapport d'information

Refonder le droit à l'information publique à l'heure du numérique : un enjeu citoyen, une opportunité stratégique
Tome I : Rapport

Jean-Jacques HYEST
Président
Corinne BOUCHOUX
Rapporteuse
Sénateurs

Mathieu Escot, de l'UFC-Que choisir, relate ses difficultés à établir une carte des implantations de cabinets médicaux qui pratiquent des dépassements d'honoraires. Une telle information est en effet disponible sur le site de l'assurance maladie mais seulement médecin par médecin.

« Nous avons donc dû reconstituer la base par une procédure d'aspiration des données disponibles. Cette opération, effectuée par un prestataire, a coûté 20 000 euros » témoigne ce défenseur

« Les deux ambitions de la mission : identifier les difficultés encore rencontrées dans l'accès aux documents administratifs pour comprendre les attentes en matière de publication et d'ouverture des données publiques. Puis mesurer l'ampleur, la qualité et la pertinence de l'offre disponible d'informations publiques, et les politiques mises en œuvre en la matière, dans un contexte international d'affirmation d'un objectif d'ouverture des données publiques.

des droits des consommateurs et de leur santé. Pour y remédier, le rapport propose 24 recommandations dont la création d'un référé communication devant le juge administratif (sur saisine de la Cada) et d'un véritable droit numérique à l'information publique. Il préconise l'établissement d'un « bilan annuel de l'accès aux documents administratifs pour chaque administration ». « La formation continue sur la donnée est une priorité pour monter en compétence dans les administrations », a ajouté Corinne Bouchoux.

Si la volonté politique est bien là, il est temps pour les administrations de se mettre à jour, car le chemin est encore long. La création d'un poste de chef des données publiques, récemment annoncée par le ministère de la Fonction publique, pourrait y participer.

LES CHIFFRES

14 SEMAINES D'AUDITION, 99 PERSONNES ENTENDUES.

Parmi elles, des représentants d'associations, de collectifs citoyens et d'entreprises réutilisatrices de données publiques, des journalistes et des praticiens du droit.



RÉGULATION BANCAIRE ET FINANCIÈRE : OÙ EN EST-ON ?

La crise financière a mis en lumière les carences du cadre de régulation du secteur financier et bancaire, ainsi que le caractère inadapté des outils à la disposition des autorités de supervision pour réduire les risques pouvant peser sur l'économie.



Ces insuffisances ont contraint, dans de nombreux États, les pouvoirs publics à intervenir, en urgence, pour soutenir les établissements bancaires, en raison notamment de l'incapacité des établissements, ainsi que des autorités en charge de la supervision et de la régulation, à contenir la prise de risques excessifs.

Dans le cadre de la commission sénatoriale pour le contrôle d'application des lois, Corinne Bouchoux a été nommée co-rapporteuse, avec le sénateur Philippe Marini, pour réaliser le bilan d'évaluation des dispositions relatives aux pouvoirs de sanction des régulateurs financiers.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) jouent un rôle crucial.

L'encadrement des activités bancaires est-il suffisant pour éviter les abus et les négligences ? La commission le dira.

Une loi écologiste sur les ondes électromagnétiques et l'implantation des antennes relais.

Le 26 juin, le Sénat a adopté la proposition de loi initiée par la députée Laurence Abeille relative à la sobriété, à la transparence et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, portée au nom du groupe écologiste à l'Assemblée Nationale. Elle comprend des mesures de concertation lors de l'installation d'équipements radioélectriques et une meilleure information sur les sources d'émission.

Ce texte interdit la publicité pour les tablettes pour les moins de 14 ans et pour les téléphones portables dépourvus de « kits mains libres ». Il prévoit de désactiver le wi-fi dans les écoles en-dehors du temps pédagogique qui le nécessite.

Enfin, la proposition de loi demande une politique de sensibilisation à l'usage des terminaux mobiles, que le Gouvernement s'est engagé à mettre en place. Cette proposition de loi, destinée à mieux encadrer l'exposition aux ondes électromagnétiques, qui touche en particulier les utilisateurs de téléphones portables doit repartir à présent pour une deuxième lecture à l'Assemblée nationale où elle avait été adoptée le 23 janvier.

L'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) invite de manière générale à "limiter les expositions de la population", en particulier les utilisateurs intensifs (plus d'une demi-heure) et les enfants. L'utilisation d'une oreillette est très vivement conseillée. ■



LAURENCE ABEILLE
Députée de Val de Marne

AIDE AUX COMMUNES ET AUX INTERCOMMUNALITÉS

Voici la carte des communes et des intercommunalités soutenues par Corinne BOUCHOUX via la réserve parlementaire depuis 2011. Le détail de ces projets est disponible sur le site internet : <http://corinnebouchoux.eelv.fr/la-reserve-parlementaire/>

LE MAINE-ET-LOIRE

Réserve parlementaire de Corinne Bouchoux : Communes et intercommunalités subventionnées



Préfecture 49 - SDSIC

RENCONTRES DE LA FILIÈRE DU SPECTACLE VIVANT

Corinne BOUCHOUX co-organisait avec le S.A.A.S. (Structures Artistes Associés et Solidaires), le 16 juin 2014, au Carré des Arts de Pellouailles les Vignes, les rencontres de la filière culture. La journée, sur le thème du spectacle vivant, a réuni, élus, agents des collectivités territoriales, personnels administratifs, compagnies, artistes et techniciens. Après l'introduction de Monsieur Claude MICHEL, rapporteur de l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental « Pour un

renouveau des politiques publiques de la culture », les participants ont formé des ateliers afin d'échanger sur des problématiques communes. Le bilan de la journée est sans appel : tous ces acteurs de la culture sur le territoire sont complémentaires, il convient maintenant de se réunir pour mutualiser les compétences et permettre ainsi une vraie coopération en Maine et Loire. Trois annuaires sont prévus. ■

Le catalogue du SAAS est sorti : <http://www.le-saas.info/>

Directrice de la publication : Corinne Bouchoux

Crédits photos :

Anita Nouteau - H.B. - Y.H.

Réalisation graphique : Media co - C. Bourdin
www.e-mediaco.fr



Impression : Presse Pluriel

Tirage : 6500 exemplaires

Ne pas jeter sur la voie publique

POUR ME CONTACTER

Permanence parlementaire

Hélène BIERI

19 rue Chateaugontier - 49100 Angers

Sur rendez-vous

Tel : 02 41 72 82 22

h.bieri@assistants.senateurs.fr

Sénat

Zahra AITZEGAGH

Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard,

75 291 Paris Cedex 06

Tel : 01 42 34 31 06 - Fax : 01 42 34 40 64

c.bouchoux@senat.fr

Pour connaître toute l'action de Corinne Bouchoux, au Sénat et sur les territoires, nous vous invitons à consulter son site officiel :

www.corinnebouchoux.eelv.fr